

ses vues sur ce programme, qui exige plus que l'état de notre agriculture actuelle ne peut supporter. Voici dans l'opinion du bureau de direction de cette société quelles devraient être les conditions de ce programme.

1o Les fermes seront divisées en trois classes; celles de première classe devront contenir au moins 90 arpents en superficie en culture; celles de deuxième classe au moins quarante arpents en culture, et celles de troisième classe au moins quinze arpents en culture.

2o Les fermes de première classe devront être divisées en six champs au moins, celles de deuxième et de troisième classe en trois champs au moins.

3o Les fossés, les rigoles et les cours d'eau devront être en bon ordre.

4o Les clôtures en bon ordre.

5o Assollement de trois à six ans, selon la classe de la ferme.

6o Bétail bien tenu et proportionné à l'étendue de la ferme, au moins une tête de gros bétail par quatre arpents, quatre moutons comptant pour une tête de gros bétail.

7o Bons pâturages succédant dans l'assolement aux prairies.

8o Environ un tiers de la ferme en pâturage, l'autre tiers en prairie et le reste en grains et légumes.

9o Pas moins d'un trentième de la superficie de la ferme sera en légumes à racines.

10o Chaque partie de la ferme, sera en bon état de production.

11o Etable, porcherie, bergerie, grange, laiterie en bon ordre, instruments aratoires commodes et améliorés.

12o Celui qui obtiendra le premier prix à la prochaine visite des fermes pourra obtenir le même prix dans la même classe qu'une fois ensuite.

13o Les prix pour les fermes de première classe seront, comme suit : .. \$25, 20, 16,

12, 10..... \$83 00

Ceux des fermes de 2e classe \$20, 16, 12,

10, 8..... 66 00

Ceux des fermes de 3ème classe, 15, 12,

10, 8, 6..... 51 00

Total..... 200 00

14o A chacune des conditions 2e 3e 4e 5e 6e 7e 8e 9e 10e et 11e des fermes bien tenues mentionnées ci-devant les juges alloueront, pour motiver leur jugement, dix points; et en faisant l'examen d'une ferme, ils retrancheront une partie ou la totalité des dix points suivant que la condition sera plus ou moins, ou point du tout, remplie.

[Viennent ensuite la liste des prix que nous avons déjà publiée.]

R E C E T T E S.

1. Balance en caisse le 30 Decem. 1868 2 68

2. Par autant reçue des membres de la Société, 297 00

Ainsi réparti.

Des membres dans la paroisse de St. Pie.....	75 00
do do Ste. Rosalie	58 00
do do St. Liboire	46 00
do do St. Simon	35 00
do do St. Hugues	28 00
do do St. Dominique	27 00
do do St. Ephrem	15 00

do do St. Hélène	7 00
do do St. André	6 00
	<hr/>
	297 00

3. Par autant des 38 compétiteurs dans le concours pour les fermes les mieux tenues, droit d'entrée,	19 00
4. Par octroi du gouvernement,	636 00
5. Par escompte sur \$336 à 4 1/2 100	13 44
6. Par autant reçu du Représentant du comté, don à la Société,	100 00
	<hr/>
Total de la Recette	1068 12

Dépense

1. Par autant payé pour graine de trèfle	166 70
2. Par autant payé pour freight de la graine de trèfle, 75 minots de blé, transport de ces articles dans les paroisses du Comté, coût des sacs et frais de voyage	30 80
3. Par autant payé pour les prix alloués dans le concours pour les fermes les mieux tenues,	210 00
4. Par autant payée pour salaire aux juges dans le concours pour les fermes les mieux tenues,	26 00
5. Par autant payé pour prix alloués dans l'Exposition d'animaux, &c.,	299 25
6. Par autant payé en prix extras,	40 50
7. Par autant payé pour préparer le terrain et les remises pour l'exposition	32 98
8. Par autant payé, frais de l'Exposition y compris le dîner donné aux juges	35 18
9. Par autant payé pour loyer de la Salle des séances du Bureau des Directeurs,	3 00
10. Par autant payé pour frais de poste	6 63
11. Par autant payé pour programmes et annonces,	8 80
12. Par autant payé pour achat d'animaux reproducteurs,	139 50
	<hr/>
Montant de la Dépense;	999 34

Sur cette somme le secrétaire a droit à un pourcentage de 7 1/2 100 pour ses honoraires, soit

68 75

Montant total de la Dépense:

1067 49

Balance en faveur de la Recette ..

63

La Dépense totale et balance en caisse

égalaient la Recette

1068 12

St. Liboire 30 Décembre 1869.

P. S. GENDRON

Secrétaire-Trésorier

S. A. Co. Bagot

Bolœil 9 janvier 1869.

Messieurs les Rédacteurs, voici le plan d'une herse à neige bien simple, peu coûteuse, qui ne laisse point de rebord et qu'un seul homme peut conduire sans fatigue. En la passant à chaque bordée de neige, et chaque fois que la neige devient molle, elle évite les cahots, les pentes, procure une voie commode où les voitures doubles et simples peuvent passer. Elle est composée

de deux madriers de 13 pieds de longueur et d'un pied de hauteur joints ensemble par des cloux et des vis à la partie antérieure de manière à former une herse. Elle a neuf pieds de largeur à l'autre extrémité. Ces madriers sont solidés et joints ensemble par deux traverses. Le derrière de la herse est soulevé de 6 pouces au moyen de deux lisses de bois franc de 3 pouces d'épaisseur et 6 de hauteur clouées en dedans des cotés, fixées au-dessous des deux traverses. Ces lisses doivent dépasser le derrière de la herse de 4 pieds. Elles doivent être éloignées l'une de l'autre de 3 1/2 pieds, et servent de gouvernail. Les deux grands madriers qui servent de cotés à la herse doivent être découpés en dessous à leur extrémité postérieure, c'est-à-dire au gros bout de la herse, de 20 pouces de long dans la forme du relevage d'un membre de traîne. Grâce à cette forme, la herse ramassera moins la neige.

La herse étant faite, on prend deux grandes perches de 16 pieds de longueur, que l'on dispose aussi en forme de herse. On les attache à un bout l'une à l'autre de manière qu'elles se croisent d'environ 1 pied. On accroche ensuite les perches par l'autre bout à l'arrière de la herse en madriers, à des crampe placées en dedans de la herse à dix huit pouces du bout des madriers, mais de manière aussi que le bout des perches dépasse le bout des madriers. On fait la même chose avec deux autres perches de 20 pieds de long, qu'on attache de la même manière que les premières, mais à une distance d'un pied environ de celles-ci. Le tout formera deux herses mises bout à bout en sens inverses.

Les quatre perches devront dépasser les bouts des madriers de manière à embrasser un peu au delà de tout le rebord de neige rangée par la herse [2 1/2 à 3 pieds], à la brasser, et à la souler un peu.

La tire prend à un crochet mobile et fourchu pris à 18 pouces du bout de la herse par une broche en fer taraudée à 4 pouces en dessus de la herse. On ôte de la pique pour ouvrir le chemin quand il y a épais de neige au moyen d'une grosse cheville de fer que l'on met au dessus du crochet, et que l'on met en dessous du crochet pour donner de la pique, gratter plus fort le chemin, et parachever l'ouvrage. Le trou de la cheville est percée à 9 pouces de la broche du crochet et à 5 pouces du bout de la herse. Pour les herses déjà faites,